Extrait N° 7 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 25 MARS 2005

L'an deux mil cinq, le vingt cinq mars, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 16 mars 2005 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 21.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues - M. ABELARD Georges – Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel – M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline – Mme SERMANDE Philomène – Mme MEZINO Sylvaine – Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – M. GRONDIN Jules – Mme MARCHAND Gladys – M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie – Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël – M. RIVIERE Raphaël.

Absents : M. ESCHYLE Gilles – M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – M. RIVIERE Lucien – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric – Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 7 / Festivités foraines
- Emplacements
Fixation des tarifs de location

Dans le cadre de l'organisation des manifestations sur la Commune des AVIRONS, le conseil municipal est invité à fixer les tarifs de la location des emplacements forains.

Il est proposé un tarif de **8 € / m² et par jour** pour les emplacements et stands à objectifs commerciaux.

Pour les camions bar, le Maire propose de fixer un forfait unique de **250 €** par période de deux jours complets**.**

…/…

MAIRIE DES AVIRONS

L’encaissement des produits sera assuré sur la régie de recettes du service culturel.

Invité à se prononcer, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, fixe les tarifs de la location des emplacements forains comme suit :

- **8 € / m² et par jour** pour les emplacements et stands à objectifs commerciaux

- un forfait unique de **250 €** pour les camions bar par période de deux jours complets.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS